

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

Délibération n° CA-2023-21

Portant mise à jour du tableau des emplois permanents de l'ATD

Date de convocation : 23/10/2023

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Collège des Conseillers Départementaux

Présents

- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

14 NOV. 2023

ARRIVÉE

Excusés

- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;
- M. Jean-Pierre RAOUL, Conseiller Départemental de Charny ;
- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;

Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;

Excusés

- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;
- M. Gilles SACKPEY, Commune d'Etivey ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée ;

Vu la délibération n° CA-2023-05 du 13 avril 2023 portant mise à jour du tableau des emplois ;

Vu la délibération n° CA-2023-16 du 9 novembre 2023 portant création d'un emploi permanent de chargé de mission *Système d'information géographique (SIG)* au sein de l'ATD ;

Considérant que le Conseil d'administration peut délibérer valablement dans la mesure où le quorum fixé à 10 membres est atteint.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

EST INFORME

De la mise à jour du tableau des emplois permanents de l'ATD (tel qu'annexé à la présente) qui intègre un poste de chargé de mission SIG dans les cadres d'emploi de technicien et ingénieur territorial respectivement aux grades de technicien à technicien principal de 1ère classe et d'ingénieur, comprenant :

- 13 postes pourvus ;
- 1 poste vacant.

Auxerre, le **09 NOV. 2023**
Le Président
du Conseil d'administration de
l'Agence technique départementale,



Jérôme DELAVALT

Monsieur le directeur de l'Agence technique départementale de l'Yonne est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr>.

– Transmis au représentant de l'État le : **14 NOV. 2023**

– Notifié aux intéressés le : **14 NOV. 2023**

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Agence Technique Départementale de l'Yonne
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	N°DELIBERATION CREATION D'EMPLOI	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-2 OU 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TITULAIRE	CONTRACTUEL
Directeur	Ingénieur	Ingénieur Chef Hors Classe	CA-2015-07	OUI	1	0	1	0
Secrétaires Comptables	Adjoint Administratif	Rédacteur Chef	CA-2015-07	OUI	2	0	1	1
Chef du Pôle Assainissement	Ingénieur	Ingénieur Principal	CA-2015-07	OUI	1	0	1	0
Chef du Pôle Eau Potable	Ingénieur	Ingénieur Principal	CA-2015-07	OUI	1	0	1	0
Chef du Pôle Patrimoine	Ingénieur	Ingénieur Principal	CA-2023-xx	OUI	1	0	1	0
Chargé d'Opérations Voirie/Espaces publics	Technicien	Ingénieur	CA-2015-07 CA-2021-14 CA-2023-xx	OUI	3	0	3	0
Chargée d'Opérations Assainissement	Technicien	Ingénieur	CA-2015-07 CA-2017-08 CA-2021-14	OUI	2	0	2	0
Chargé d'Opérations Bâtiment	Technicien	Ingénieur	CA-2016-07 CA-2018-07 CA-2021-14	OUI	2	0	1	1
Chargé de mission SIG	Technicien	Ingénieur	CA-2023-16	OUI	0	1	0	0
TOTAL					13	1	11	2